

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Décision du 4 septembre 2017 portant délégation de signature  
(Office français de l'immigration et de l'intégration)**

NOR : INTV1726639S

Le directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,  
Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5223-1 à L. 5223-6 ;  
Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, notamment ses articles L. 744-3 et L. 744-9 ;  
Vu le décret du 17 décembre 2015 portant nomination du directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration – M. LESCHI (Didier) ;  
Vu la décision du 31 décembre 2013 modifiée portant organisation générale de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Mme Frida Villanueva, cheffe de bureau asile/retour à la direction territoriale de Melun, en contrat à durée indéterminée, à l'effet de signer les offres de prise en charge précisant les conditions matérielles d'accueil des demandeurs d'asile, les bons de transport permettant à ces derniers de rejoindre leur hébergement, les attestations de paiement de l'allocation de demandeur d'asile, les notifications de fin de prise en charge, ainsi que les documents relatifs au dépôt des demandes de retour volontaire.

Article 2

La décision du 1<sup>er</sup> janvier 2016 portant délégation de signature est abrogée (INTV1532725S).

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 4 septembre 2017.

*Le directeur général de l'Office français  
de l'immigration et de l'intégration,*  
D. LESCHI